



Cadre réservé à l'administration
Date de réception de la demande au secrétariat de la C.C.A.F de
Canohès (SFRAA du Département) :/...../.....
N° de dossier :

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MUTATION DE PROPRIETE
dans le périmètre fixé pour la réalisation d'une opération
d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)
sur les communes d'ESTAGEL, de LATOUR-DE-FRANCE et de MONTNER**

• **Fondements juridiques :**

- Article L.121-20 et R.121-28 du code rural et de la pêche maritime;
- **Délibération de la Commission Permanente du Département N° CP20250626_57 du 26/06/2025** entérinant la décision d'ordonner une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur les communes d'Estagel, de Latour-de-France et de Montner.

• **Objet de la mesure :**

Eviter toute mutation de propriété entre vifs de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier.

• **Modalités de transmission de la demande d'autorisation :**

2 modalités possibles :

- **Envoi par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Estagel, Latour-de-France, Montner, à l'adresse suivante :**

Hôtel du Département - Secrétariat de la C.I.A.F d'Estagel, Latour-de-France, Montner - Service Foncier Rural Agriculture et Agroalimentaire - 24, quai Sadi Carnot - B.P. 906 - 66906 PERPIGNAN cedex

- **Dépôt de la demande à la mairie d'Estagel qui en délivre récépissé et la transmet au Président de la C.I.A.F d'Estagel, Latour-de-France, Montner :** Transmission de la demande par la mairie, au secrétariat de la commission, par courrier postal (CF adresse ci-dessus) ou électronique (Mél : foncierrural@cd66.fr) à l'attention du Président de la C.I.A.F.

1. Désignation des intéressés au projet de mutation [Propriétaire(s) - Acquéreur(s) ou nouveau(x) propriétaire(s)] :

Nom, Prénom, Qualité juridique par rapport au(x) bien(s) objet de la mutation, Adresse, N° de téléphone ou adresse de messagerie électronique

1. Désignation des intéressés au projet de mutation [Vendeur(s) - Acquéreur(s) ou nouveau(x) propriétaire(s)] : (suite page 1)

Nom, Prénom, Qualité juridique par rapport au(x) bien(s) objet de la mutation, Adresse, N° de téléphone ou adresse de messagerie électronique

2. Désignation des signataires autres que les intéressés (leur mandataire ou le notaire en charge du projet de mutation de propriété) :

Mandataire : Nom, Prénom, Adresse, N° de téléphone ou adresse de messagerie électronique

Notaire : Nom du notaire et de l'étude notariale en charge du projet et coordonnées permettant de les joindre (adresse postale et de messagerie électronique)

3. Nature du projet de mutation (Cocher la ou les cases correspondant): Vente Donation

Echange Division de parcelle Autre (Préciser) :

4. Désignation cadastrale et superficie de la ou des parcelles ou parties de parcelles faisant l'objet de la mutation

<u>Commune(s)</u>	<u>Section(s)</u>	<u>N°</u>	<u>Nature</u>	<u>Lieu(x)-dit(s)</u>	<u>Surface de la ou des parcelles en m² :</u>

4. Désignation cadastrale et superficie de la ou des parcelles ou parties de parcelles faisant l'objet de la mutation : (suite page 2)

<u>Commune(s)</u>	<u>Section(s)</u>	<u>N°</u>	<u>Nature</u>	<u>Lieu(x)-dit(s)</u>	<u>Surface de la ou des parcelles en m² :</u>

5. Précisions à l'attention des intéressés au projet de mutation et/ou signataire(s) de la demande

• **Modalités et délai d'instruction :**

- Si la C.I.A.F d'Estagel, Latour-de-France, Montner estime que la demande de mutation envisagée est de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier, celle-ci sera soumise pour autorisation à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (C.D.A.F) des Pyrénées-Orientales.

- La mutation sur laquelle la C.D.A.F n'a pas statué dans un **délade trois mois** à compter de la demande est considérée comme autorisée.

- La demande de mutation n'est plus recevable si elle parvient à la C.I.A.F après l'approbation du plan d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

• **Renseignements :**

- *Département des Pyrénées-Orientales - Service Foncier Rural Agriculture et Agroalimentaire*

*Tél : 04 68 85 82 45 ou 04 68 85 82 42 - M*é*l : foncierrural@cd66.fr*

- *Site internet du Département (téléchargement possible du formulaire de demande d'autorisation) :*

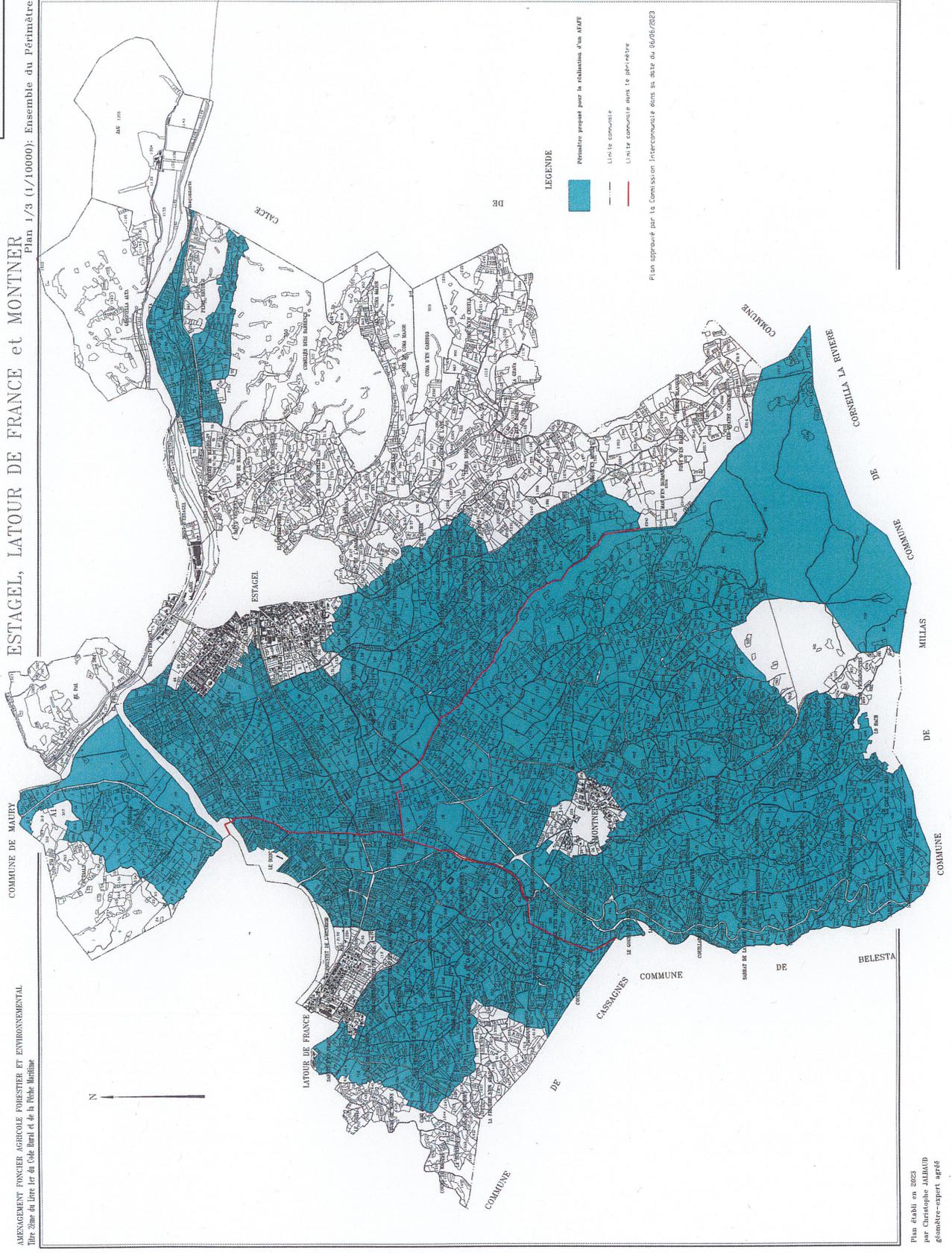
<https://www.ledepartement66.fr/des-outils-de-restructuration-du-foncier/>

Fait à :	Le	Signature précédée de la qualité du signataire (Le demandeur ou son mandataire, le notaire chargé de la mutation de propriété)



Périmètre de l'opération d'AFAFE

Annexe 1
ESTAGEL, LATOUR DE FRANCE et MONTNER
 Plan 1/3 (1/10000) : Ensemble du Périmètre



Plan établi en 2023
 par Christophe AMADOU
 géomètre-expert agréé